



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
26 février 2025
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

Huitième session

Genève, 12-14 mai 2025

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Résumé de la cinquième réunion du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique établi par le Président¹

Résumé

Le présent document, établi par le Président du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique, rend compte des débats de la cinquième réunion du Groupe de travail, qui s'est tenue les 11 et 12 décembre 2024, au Palais des Nations, à Genève.

Les débats ont porté sur les progrès accomplis par les organisations internationales dans la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique, ainsi que sur la mesure de la valeur du commerce électronique, la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique à partir de données ne provenant pas d'enquêtes et le renforcement des capacités de mesure. À la lumière de ces débats, le Président propose dans le présent document des thèmes possibles pour les prochaines réunions du Groupe de travail, que le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique examinera et sur lesquels il se prononcera à sa huitième session.

¹ Le présent document fait la synthèse des débats qui se sont tenus à la cinquième réunion du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique. Il ne reflète pas nécessairement les vues du secrétariat de la CNUCED, de ses fonctionnaires ou de ses États membres. La mention d'une entreprise ou d'un procédé breveté n'implique aucune approbation de la part de l'Organisation des Nations Unies.



I. Ouverture

1. La cinquième réunion du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique s'est tenue à Genève les 11 et 12 décembre 2024. On trouvera à l'annexe I du présent résumé la liste des participants et à l'annexe II la liste des sources d'information mentionnées pendant la réunion.
2. À la séance plénière d'ouverture, le Groupe de travail a élu président le Directeur adjoint de la Division des statistiques sur les entreprises du Département de statistique de Singapour². Le Commissaire général adjoint de l'administration fiscale de la Jamaïque a été élu Vice-Président-Rapporteur³.
3. Après l'élection du Bureau, le Président a informé le Groupe de travail que les conclusions de la réunion seraient communiquées au Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique à sa huitième session, en mai 2025, sous la forme d'un résumé du Président, dont la version finale serait établie à l'issue de la cinquième réunion du Groupe de travail.
4. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour suivant :
 1. Élection du Bureau.
 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
 3. Progrès accomplis par les organisations internationales compétentes dans la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique.
 4. Mesure de la valeur du commerce électronique.
 5. Mesure du commerce électronique et de l'économie numérique à partir de données ne provenant pas d'enquêtes.
 6. Renforcement des capacités de mesure du commerce électronique et de l'économie numérique.
 7. Thèmes à examiner par le Groupe de travail.
 8. Adoption du résumé du Président.
5. Dans ses observations liminaires, la Directrice du Service des statistiques de la CNUCED a relevé que l'économie numérique ne se détachait pas nettement des statistiques économiques actuelles et qu'il était donc difficile de quantifier les coûts et les bénéfices qu'elle représentait dans les pays en développement. Dans le document final du Sommet de l'avenir, qui s'était tenu en septembre 2024, il était fait mention des données et des statistiques près de 90 fois, ce qui montrait combien celles-ci étaient essentielles. Les États s'étaient engagés à tirer parti des technologies et des données pour anticiper les risques, exploiter les possibilités qui s'offraient à eux et gérer l'incertitude ; ils avaient admis que les compétences numériques et les normes de systèmes, de réseaux et de données étaient indispensables à la facilitation du commerce. Il était impératif de disposer de données de haute qualité, cohérentes et comparables au niveau international pour suivre les progrès réalisés, cibler les interventions et parvenir plus rapidement à un développement durable. L'intervenante a souligné l'importance du Pacte numérique mondial à cet égard. Elle a indiqué qu'en 2025, la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies (ONU) serait invitée à approuver le projet de mise à jour du Système de comptabilité nationale ; lequel fournirait des orientations sur la comptabilisation de composantes de l'économie numérique, en proposant des outils, tels que des tableaux des ressources et des emplois, qui permettraient de faire reposer sur des bases factuelles les mesures en lien avec le bien-être des consommateurs, les inégalités numériques et la participation au commerce numérique et à l'économie numérique. Les données et la transformation numérique étaient plus que jamais des questions prioritaires au niveau mondial, mais la mesure des données restait problématique et les activités de formation et d'assistance technique à la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique étaient très demandées. La CNUCED

² M. Si Yuan Tan.

³ M. Hank Williams.

exploitait au mieux ses ressources limitées en collaborant avec d'autres entités des Nations Unies pour faire avancer les travaux dans ce domaine ; elle veillait à la cohérence des méthodes appliquées et à la fiabilité des chiffres présentés, et soutenait efficacement les pays. Elle contribuait de plus en plus à l'utilisation des statistiques dans l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, notamment par la voie de sa nouvelle plateforme « Data Insights », qui présentait ses principaux résultats statistiques, accompagnés d'analyses succinctes et d'infographies, par exemple sur le commerce des services pouvant être fournis numériquement. Enfin, l'intervenante a dit comment, par ses travaux, le Groupe de travail aidait à résorber le déficit de données, qui freinait les travaux de recherche et d'analyse sur l'économie numérique, en particulier dans les pays en développement, et participait à l'élaboration de méthodes, au partage de données d'expérience et au renforcement des capacités de différentes parties prenantes.

II. Point 3

Progrès accomplis par les organisations internationales compétentes dans la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique

6. Au titre de ce point permanent de l'ordre du jour, le Groupe de travail a examiné les travaux pertinents menés par les organisations internationales. Le secrétariat de la CNUCED a fait la synthèse des derniers travaux en date sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique et a fait observer qu'il y avait peu de statistiques officielles relatives à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les entreprises dans les pays en développement, malgré l'intérêt des organismes nationaux de statistique et les efforts de longue date d'organisations internationales. Les États membres ont été invités à participer à l'exercice de collecte de données de la CNUCED, en 2025, et à prendre contact avec le secrétariat s'ils avaient besoin de renforcer leurs capacités. Les travaux actuels sur la mesure de la valeur du commerce électronique visaient à améliorer non seulement la disponibilité, mais aussi la comparabilité internationale, des données. En 2025, la CNUCED prévoyait d'évaluer la qualité de la base de données statistiques sur les TIC, de mettre à jour les indicateurs de base, de poursuivre la compilation de statistiques sur la valeur du commerce électronique et du commerce numérique, et de continuer à fournir des services de renforcement des capacités et d'assistance technique, dans la limite des ressources disponibles.

7. Une représentante de l'Office statistique de la Commission européenne (Eurostat) a présenté la dernière enquête en date de l'Union européenne concernant l'utilisation des TIC et le commerce électronique dans les entreprises. Elle a expliqué comment Eurostat concevait son enquête annuelle et l'avait adaptée en fonction des observations qui lui avaient été communiquées les années précédentes, de l'évolution des besoins des décideurs et du progrès technique. Le questionnaire d'Eurostat avait été limité à 73 variables obligatoires, dans le but de faciliter la tâche des personnes interrogées, et portait sur des activités économiques. Il tenait compte de questions d'actualité telles que l'utilisation des services d'informatique en nuage (« cloud ») par les entreprises, l'utilisation et l'analyse de données, et l'intelligence artificielle. Le commerce électronique faisait l'objet d'un module optionnel, mais les données recueillies au titre de certains indicateurs étaient suffisantes pour renseigner sur la valeur monétaire des transactions électroniques. Ces questions n'étaient pas toujours prises en considération dans les enquêtes statistiques nationales. Il était important qu'Eurostat propose un modèle de questionnaire qui garantisse l'harmonisation et la comparabilité des données. L'évolution des technologies, notamment l'utilisation croissante de l'intelligence artificielle générative, pouvait rendre difficiles certaines mesures. Un modèle de questionnaire avait été établi pour déterminer le type de technologie d'intelligence artificielle qui était utilisé par les entreprises. En outre, le secteur minier et le secteur financier, qui fournissait pourtant beaucoup de services par voie numérique, n'étaient pas encore pris en considération. Les métadonnées, les modèles de questionnaire et les directives méthodologiques étaient disponibles sur le site Web d'Eurostat et pouvaient être consultés par les organismes nationaux de statistique.

8. Un représentant de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a présenté les progrès qui avaient été faits récemment dans la mesure du travail et de l'emploi sur les plateformes numériques. Les statistiques sur le sujet étaient absentes des statistiques officielles et pourraient compléter utilement les statistiques sur l'économie numérique. Le travail sur les plateformes numériques augmentait aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Il n'avait pas encore été possible d'évaluer l'importance économique de l'emploi sur les plateformes numériques, ni d'établir les caractéristiques et les conditions de travail de la main-d'œuvre employée par les plateformes numériques, ni de déterminer les conséquences pour le marché intérieur de l'emploi. Une quarantaine de pays, principalement situés en Asie centrale et en Europe, tentait de mesurer l'emploi sur les plateformes numériques, selon des méthodes diverses. En outre, au moins 70 autres pays, dans différentes régions, avaient manifesté leur intérêt pour la mesure de l'emploi sur les plateformes numériques et exprimé le souhait de recevoir des conseils méthodologiques. Dans un manuel publié en 2023 et intitulé *Handbook on Measuring Digital Platform Work and Employment*, l'OIT, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Eurostat avaient franchi une première étape, en fournissant un cadre théorique. Il restait à élaborer une définition statistique de l'emploi sur les plateformes numériques, à établir des indicateurs, à formuler des recommandations pour la collecte des données et des conseils méthodologiques complémentaires. En 2023, la Conférence internationale des statisticiens du travail avait demandé à l'OIT d'élaborer des normes statistiques dans ce domaine, en vue de leur adoption à la session suivante de la Conférence, en 2028. L'OIT avait créé un groupe de travail qui était notamment chargé de déterminer les liens entre les notions de travail et d'emploi sur les plateformes numériques et celles de commerce électronique et d'économie numérique. À sa première réunion, en novembre 2024, ce groupe de travail avait débattu des limites des activités économiques à prendre en considération dans la mesure de l'emploi sur les plateformes numériques. Il se réunirait en présentiel, à Singapour, en 2025.

9. Une représentante de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a fait le point sur les travaux du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement, dont le vingtième anniversaire, en 2024, avait donné lieu à diverses manifestations : un rapport sur les progrès réalisés dans le domaine des statistiques relatives aux TIC avait été soumis à la Commission de statistique de l'ONU et présenté à la réunion de haut niveau organisée en marge de l'examen de la suite donnée au Sommet mondial sur la société de l'information vingt ans après sa tenue, au Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde et à l'atelier annuel du Centre régional d'études sur le développement de la société de l'information (Brésil) consacré aux statistiques relatives aux TIC. Ces vingt dernières années, le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement avait permis de faire comprendre que les statistiques relatives aux TIC jouaient un grand rôle dans l'élaboration des politiques, d'établir des indicateurs de base qui avaient reçu l'approbation de la Commission de statistique de l'ONU, d'élaborer des manuels, de renforcer les capacités par des ateliers et des cours de formation, de rendre disponibles des ressources et des connaissances, et de favoriser l'échange régulier de données d'expérience et la création de réseaux d'acteurs sous la forme de divers groupes d'experts et groupes de travail. Plus récemment, il avait proposé une liste thématique d'indicateurs relatifs aux TIC, destinée à compléter le cadre de suivi des objectifs de développement durable, et avait contribué aux débats du forum politique de haut niveau pour le développement durable et aux consultations sur le Pacte numérique mondial par des travaux sur l'intérêt des statistiques relatives aux TIC. Le bilan qu'il avait réalisé en 2024 avait toutefois mis en évidence les nombreuses difficultés qui subsistaient pour la mesure des TIC. Par exemple, malgré une demande élevée, peu de données sur l'utilisation des TIC étaient disponibles dans les pays en développement, principalement parce que les fonds manquaient pour la collecte régulière de ces données, au moyen d'enquêtes portant spécifiquement sur les TIC ou de modules dans les enquêtes existantes. Depuis 2020, l'UIT recueillait des données sur les indicateurs du commerce électronique dans le cadre d'enquêtes auprès des ménages, mais seule une quarantaine de pays fournissaient des informations concernant les usages d'Internet, les obstacles au commerce électronique, les obstacles à l'utilisation d'Internet, les modes de paiement des transactions électroniques et les modes de fourniture. Des activités de renforcement des capacités et de formation à la production de statistiques relatives aux TIC étaient en cours. Les pays devaient être capables de compléter les rares données disponibles, issues

d'enquêtes, au moyen de sources innovantes. À cette fin, l'UIT collaborait avec d'autres entités des Nations Unies pour trouver comment les données de téléphonie mobile pourraient pallier les données manquantes sur l'utilisation d'Internet. Le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement cherchait à s'allier de nouveaux partenaires, qui lui permettraient d'étudier de nouvelles questions comme celle de l'utilisation des TIC dans le domaine de la santé.

10. Un représentant de l'OCDE a présenté les derniers travaux de l'OCDE sur la mesure du commerce numérique et du commerce électronique, en mentionnant notamment la publication des *Perspectives de l'économie numérique*. En 2024, le groupe de travail de l'OCDE sur la mesure et l'analyse de l'économie numérique s'était notamment intéressé à la mesure de l'intelligence artificielle, de la santé numérique et du bien-être numérique ainsi qu'à des estimations expérimentales du commerce numérique. En outre, l'OCDE avait revu son plan d'action pour la mesure de la transition numérique (Going Digital Measurement Roadmap) et son cadre intégré pour l'élaboration de politiques à l'ère numérique (Going Digital Integrated Policy Framework). L'OCDE cherchait à mieux rendre compte du commerce numérique, par des estimations expérimentales, qui couvraient 80 % de l'économie mondiale. Ces estimations, dont la publication était prévue en 2025, étaient obtenues par le recoupement de données de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de données de la CNUCED et d'estimations de l'OCDE issues de la base de données sur les échanges en valeur ajoutée. Elles ne devaient pas être considérées comme des statistiques officielles, mais comme le fruit de recherches et une base de discussions.

11. Au cours du débat qui a suivi, des experts se sont félicités des efforts qui avaient été faits pour mesurer l'emploi sur les plateformes numériques, car l'intermédiation des plateformes déterminait de plus en plus l'économie, l'emploi et l'évolution du commerce, ainsi que les besoins en nouvelles compétences. En réponse à la question d'une délégation sur l'utilisation de nouvelles sources de données, un intervenant a dit que les données issues d'enquêtes auprès de la main-d'œuvre pouvaient être complétées par des données issues d'autres sources, qui risquaient d'être seulement utiles au niveau des pays et de ne pas contribuer à la comparabilité internationale des données. Par exemple, tous les pays ne pouvaient pas accéder aux mégadonnées des plateformes numériques. Un autre intervenant a dit que les enquêtes restaient importantes pour la production de données de référence, mais que les mégadonnées de téléphonie mobile fournissaient des informations complémentaires et opportunes, et que le Groupe de travail pourrait réfléchir à la manière dont ces mégadonnées pourraient être utilisées par les organismes nationaux de statistique. En réponse à la question de plusieurs experts sur la manière d'obtenir des réponses satisfaisantes concernant la valeur du commerce électronique, un intervenant a dit qu'il était difficile de s'assurer que les personnes qui répondaient aux enquêtes menées auprès des entreprises soient celles qui connaissaient le mieux la question du commerce électronique. Quelques pays n'avaient pas voulu publier de données parce que la qualité des réponses obtenues auprès des entreprises était incertaine. Néanmoins, Eurostat était parvenu à publier des données sur la valeur du commerce électronique pour une vingtaine de pays, même si, dans plusieurs pays, il avait été difficile d'expliquer aux personnes interrogées certaines techniques et notions complexes, ce qui avait influé sur la qualité de leurs réponses. En réponse à la question d'une délégation sur l'inclusion du secteur financier, un intervenant a dit que le secteur financier pouvait être pris en considération, à titre facultatif, et que des résultats étaient attendus. Le secrétariat de la CNUCED a fait observer que le *Manuel sur la mesure du commerce électronique* tenait compte de la fourniture de services financiers, même si peu de données étaient disponibles sur la question, et qu'il était également possible d'obtenir des informations sur le secteur financier grâce au cadre relatif aux tableaux des ressources et des emplois dans le secteur numérique. En réponse à la question d'une délégation sur la technique de mesure du commerce numérique en valeur ajoutée, un intervenant a indiqué que les méthodes retenues par l'OCDE seraient publiées en 2025. En réponse à la question d'une délégation qui souhaitait savoir si d'autres aspects du commerce électronique international, tels que les petits envois ou les transactions en cryptomonnaies, étaient pris en considération et si, à l'avenir, le Groupe de travail pourrait aider à différencier les transactions électroniques et les données selon qu'elles provenaient d'acteurs des technologies financières, de plateformes numériques et de fournisseurs de services de logistique, le secrétariat de la CNUCED a indiqué que, même si elles pouvaient être

exploitées, les données du secteur privé risquaient de ne pas être comparables d'un pays à l'autre. L'équipe spéciale chargée de la mesure du commerce électronique cherchait à remédier à la situation en proposant des directives statistiques. L'adjonction de nouvelles sources de données aux enquêtes, nécessaire à l'établissement de données de référence, n'était pas facile ; elle pourrait être une question à examiner par le Groupe de travail. Le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement devrait s'assurer que les indicateurs de base établis à partir des résultats des enquêtes restaient pertinents et que les activités de renforcement des capacités se poursuivaient. L'UIT et la CNUCED étaient disposées à collaborer à cette fin, par exemple en participant à leurs ateliers et cours de formation respectifs. En ce qui concernait les statistiques sur les déchets d'équipement électriques et électroniques que l'OCDE avait présentées, le secrétariat de la CNUCED a indiqué que l'édition 2024 de son rapport sur l'économie numérique, intitulée « Façonner un avenir numérique respectueux de l'environnement et ouvert à tous » (*Digital Economy Report 2024: Shaping an Environmentally Sustainable and Inclusive Digital Future*), portait principalement sur le lien entre la transition numérique et la durabilité environnementale et, parmi les divers déchets d'équipement électriques et électroniques, s'intéressait plus particulièrement aux « déchets liés à la transition numérique ».

III. Point 4

Mesure de la valeur du commerce électronique

12. Le Groupe de travail a examiné les progrès réalisés dans la mesure de la valeur du commerce électronique. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a rendu compte des travaux qui avaient été menés en 2024 par l'équipe spéciale chargée de la mesure du commerce électronique, présidée par Singapour et composée de représentants de 23 États membres et de six organisations internationales. Cette équipe spéciale avait tenu des réunions trimestrielles et mis en place une plateforme de discussion en ligne en août 2024. Elle avait examiné les cinq questions suivantes : les besoins des utilisateurs, le champ du commerce électronique, la couverture des statistiques du commerce électronique, les sources et la collecte des données, et l'analyse et la diffusion des données. À l'issue des débats sur chacune de ces questions, le secrétariat avait rédigé des lignes directrices et des recommandations, qui pouvaient être consultées et faire l'objet de commentaires sur la plateforme en ligne. En 2024, les lignes directrices comptaient quatre sections pour lesquelles il existait des projets de texte (introduction, besoins en matière de mesure, champ des statistiques relatives à la valeur du commerce électronique dans les entreprises, et évaluation des transactions électroniques) et s'étendaient à deux autres questions (champ du commerce électronique et collecte de données). En 2025, l'équipe spéciale continuerait de tenir des réunions trimestrielles et pourrait se réunir en présentiel, à condition que les ressources financières nécessaires soient disponibles. Elle prévoyait de soumettre un projet de texte complet au Groupe de travail, avant sa sixième réunion, à la fin de l'année 2025⁴.

13. Un représentant de l'OCDE a parlé de l'atelier que la CNUCED et l'OCDE avaient organisé conjointement en novembre 2024 et qui avait porté sur les points forts et les points faibles de la définition du commerce électronique que l'OCDE avait établie en 2009 et sur les lignes directrices pour l'interprétation de cette définition. Plus de 70 experts, issus du groupe de travail de l'OCDE sur la mesure et l'analyse de l'économie numérique, et de l'équipe spéciale de la CNUCED chargée de la mesure du commerce électronique, et des représentants de plateformes de commerce électronique avaient échangé leurs points de vue sur la définition, utilisée avec de légères variantes dans de nombreux pays. Ils s'étaient aussi entretenus des problèmes que les technologies émergentes et les nouveaux modèles d'activité posaient dans le domaine statistique, de la distinction entre commerce électronique et activités numériques et de la mesure des plateformes d'intermédiation numérique. L'OCDE prévoyait de réviser sa définition du commerce électronique et les lignes directrices pour son interprétation, en fonction des résultats des débats, en 2025 et 2026. Les questions relatives

⁴ Contribution de l'équipe spéciale chargée de la mesure du commerce électronique (rapport d'activité 2024), à l'adresse <https://unctad.org/meeting/working-group-measuring-e-commerce-and-digital-economy-fifth-meeting>.

à la mesure de la valeur du commerce électronique qui avaient été soulevées pendant l'atelier seraient examinées par l'équipe spéciale chargée de la mesure du commerce électronique.

14. Au cours du débat qui a suivi, les participants se sont interrogés sur la meilleure façon de mesurer le commerce électronique international, par exemple lorsqu'il s'agissait de consommation à l'étranger (mode 2), et sur la façon d'enregistrer les composantes du commerce électronique international dans la balance des paiements. Un intervenant a fait remarquer qu'en tout état de cause, le dispositif retenu devrait être adaptable et technologiquement neutre, car les technologies évoluaient et étaient inégalement répandues d'un pays à l'autre. Le secrétariat de la CNUCED a fait observer que la réalisation des mesures soulevait des questions d'ordre pratique et théorique. Par exemple, les systèmes d'achat en ligne pouvaient produire des données structurées, contrairement aux transactions effectuées au moyen de messages dactylographiés, comme ceux qui étaient envoyés depuis des systèmes de courrier électronique, des applications de messagerie et des médias sociaux. L'objectif était d'obtenir un cadre statistique viable, qui garantisse un certain degré de comparabilité et de transparence quant aux éléments considérés ; les nouvelles directives statistiques devraient être accompagnées d'activités de renforcement des capacités. Une délégation a proposé que l'équipe spéciale chargée de la mesure du commerce électronique invite les entreprises de commerce électronique qui avaient des modèles d'activité particuliers, tels que les entreprises qui pratiquaient la livraison directe, à expliquer comment ces modèles fonctionnaient et à proposer des moyens de les prendre en considération dans les statistiques du commerce électronique. Quelques experts ont proposé que les directives statistiques renvoient à des volets différents, par exemple selon qu'il s'agissait de plateformes d'intermédiation numérique ou d'achats depuis des médias sociaux ou d'autres plateformes informelles. Le Président a fait observer que l'équipe spéciale chargée de la mesure du commerce électronique travaillait déjà sur certaines de ces questions et a encouragé les pays qui ne faisaient pas encore partie de l'équipe spéciale à participer à ses travaux. Pour ce qui était d'inviter des entreprises du secteur privé, il a proposé que l'équipe spéciale commence par inviter les pays membres à partager leur acquis en matière de mobilisation du secteur privé.

IV. Point 5

Mesure du commerce électronique et de l'économie numérique à partir de données ne provenant pas d'enquêtes

15. Le Groupe de travail a passé en revue les sources de données autres que les enquêtes qui pourraient servir à la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique. Les participants ont été invités à exposer comment leurs pays tiraient parti des données administratives, des mégadonnées et des systèmes de paiement électronique. Dans leurs présentations, ils ont donné un aperçu de la façon dont des sources de données autres que les enquêtes étaient utilisées dans les systèmes statistiques officiels, mis en évidence les difficultés rencontrées et ébauché des stratégies pour l'intégration de ces sources de données. Ils ont souligné qu'il était important d'affiner les méthodes afin de mieux tenir compte de la dynamique du commerce électronique et du commerce numérique, en particulier dans un contexte international.

16. Un représentant de la Banque de Jamaïque a expliqué comment son pays exploitait des sources de données autres que des enquêtes pour mesurer le commerce numérique. Un inventaire complet des sources de données avait été établi, par consultation des registres administratifs traditionnels et par recours à des technologies innovantes. Les principales sources de données utilisées étaient les enquêtes auprès des ménages, telles que l'enquête sur les conditions de vie (qui tenait compte des transactions numériques), les données douanières obtenues grâce au Système douanier automatisé de la CNUCED (qui, par des statistiques sur les services de livraison, renseignait sur les biens commandés en ligne), les opérations de carte de crédit contrôlées par la Banque de Jamaïque (parmi lesquelles il était toutefois difficile de différencier les opérations effectuées par des résidents et les opérations effectuées par des non-résidents) et les registres de l'administration fiscale. L'intervenant a insisté sur le manque de granularité des données de cartes de crédit et sur la nécessité de modifier la législation pour améliorer la mesure du commerce numérique. Des techniques de traitement

massif des données, comme l'exploration et le moissonnage du Web, étaient utilisées pour repérer les entreprises auxquelles étaient associées des fonctionnalités telles que des boutons d'achat et rattacher ces entreprises à des dossiers administratifs. La méthode utilisée en Jamaïque nécessitait beaucoup de ressources et visait à améliorer l'exactitude des statistiques du commerce numérique et à étendre leur portée, en cherchant à combler le manque de données sur les activités économiques informelles. L'intervenant a présenté des moyens d'améliorer les infrastructures de collecte de données et de renforcer la collaboration internationale pour parvenir à des techniques de mesure plus précises.

17. Des représentants du Département des statistiques de la Banque d'Indonésie ont expliqué comment l'Indonésie produisait des statistiques du commerce numérique à partir de sources de données autres que des enquêtes. La méthode du « commerçant numérique » permettait de déterminer quelles entreprises effectuaient des transactions numériques internationales et de recouper plusieurs ensembles de données concernant ces transactions. Parmi les principales sources de données figuraient le système de déclaration des transactions internationales, les déclarations en douane, les données de carte de crédit et de carte de débit et les marchés en ligne. Les techniques d'exploration de texte (*text mining*) et d'identification des entreprises par couplage des données (*entity-resolution techniques*) permettaient de nettoyer et de normaliser les données, et de mettre fin aux incohérences, notamment liées aux conventions de dénomination. Par des techniques telles que l'exploration et le moissonnage du Web il était possible d'extraire des données de sites Web et de marchés en ligne, et d'établir quelles entreprises avaient une présence commerciale en ligne. Les intervenants ont insisté sur les efforts qui avaient été faits pour tenir compte des opérations de commerce électronique de faible montant, grâce aux données de déclaration en douane et de paiement par carte, et répertorier les commerçants numériques, par recoupement des données relatives aux activités des plateformes d'intermédiation numérique avec les données douanières et financières. Certes précise, cette méthode présentait encore des inconvénients. Par exemple, elle mobilisait beaucoup de ressources et nécessitait une automatisation et une intégration plus poussées des déclarations numériques de taxe sur la valeur ajoutée. En outre, les intervenants ont dit combien des analyses avancées et une collaboration avec l'administration fiscale étaient importantes pour que la mesure du commerce numérique soit d'une plus grande fiabilité et d'une plus large portée.

18. Un représentant de la Banque de France a expliqué qu'en matière de mesure du commerce numérique international, la France se concentrait sur les importations de biens de consommation et utilisait les données de paiement par carte de crédit recueillies selon les règlements de la Banque centrale européenne pour estimer la valeur des importations numériques des ménages et apprécier l'impact sur la balance des paiements. Les importations numériques représentaient 5,3 % des importations totales et 2,2 % du produit intérieur brut, et variaient beaucoup dans leur répartition sectorielle et géographique par rapport au commerce traditionnel. Les importations numériques étaient surtout des importations de services physiques, tels que des services de voyage et de réservation d'hébergement achetés en ligne sur des plateformes étrangères. Une ventilation par secteur montrait que les importations numériques étaient aussi constituées en grande partie par les importations de services numériques, de biens et de services financiers. Cependant, il restait difficile de séparer les marges des services financiers des actifs sous-jacents. Les plateformes financières jouaient un très grand rôle dans la promotion des importations numériques, comme le montraient l'Irlande, le Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas, qui étaient des centres du commerce numérique. Il était important de perfectionner les méthodes, en particulier pour établir les marges des services financiers et limiter la concentration géographique, afin que les statistiques officielles reflètent mieux la dynamique du commerce numérique.

19. Un représentant de l'Office marocain des changes a présenté les mesures que le Maroc avait prises pour mesurer le commerce numérique à partir de sources de données autres que les enquêtes, notamment à partir de données bancaires, telles que les données relatives aux transactions par carte bancaire dans le pays et à l'étranger, et de données douanières recueillies grâce au Système douanier automatisé de la CNUCED. Des réformes récentes, telles que la création, en 2022, de codes douaniers pour les opérations de commerce électronique, avaient permis un meilleur suivi des marchandises commandées par voie numérique. En 2024, les importations numériques avaient représenté 0,03 % des importations totales et elles progressaient dans les secteurs de l'habillement, de l'électronique et des

articles manufacturés. Cependant, il restait difficile de repérer les entreprises qui étaient très actives dans le commerce en ligne et d'adapter les procédures douanières aux pratiques du commerce numérique. Le Maroc entendait perfectionner ses méthodes statistiques et renforcer la collaboration entre les autorités commerciales, douanières et financières, pour favoriser le développement du commerce électronique.

20. Au cours du débat qui a suivi, des délégations se sont intéressées à la manière d'utiliser les données ne provenant pas d'enquêtes pour la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique. Une délégation a dit craindre qu'il ne soit difficile de recouper les données extraites des sites Web des entreprises et les données issues du registre des entreprises, en raison de la discordance entre les sources en ligne et les sources officielles, ce qui compromettrait la représentativité des statistiques. Une autre délégation a indiqué qu'en Jamaïque, les entreprises exerçaient leurs activités sous un numéro d'identification fiscale, ce qui permettait de rattacher les données extraites de sites Web aux entreprises enregistrées auprès de l'administration fiscale ; il restait à résoudre le problème posé par les entreprises qui n'étaient pas enregistrées. Une délégation a parlé de la manière de mettre en évidence les transactions électroniques à partir des données douanières. Des intervenants ont expliqué que l'Indonésie déterminait quelles entreprises effectuaient des transactions numériques en mettant en concordance les données douanières et les raisons sociales obtenues à l'issue d'un moissonnage du Web et de discussions avec les principales parties prenantes. Ils ont ajouté que les lettres de voiture étaient un moyen de se renseigner sur les transactions de faible montant, à l'exclusion des articles expédiés par les travailleurs migrants. Un intervenant a dit que la Jamaïque utilisait des algorithmes pour classer les entreprises et intégrer des données administratives et douanières en vue d'une analyse plus précise. En réponse à la question d'une délégation concernant le repérage des activités de commerce électronique par la recherche de boutons de don sur les sites Web, un intervenant a dit que les dons devaient faire l'objet d'une attention particulière, car ils pouvaient indiquer l'existence de systèmes d'évasion fiscale. En réponse à une question du Président, des intervenants ont expliqué qu'en Indonésie les données concernant les activités en ligne des entreprises étaient analysées et complétées, si besoin, par des données d'enquête afin de déterminer si des entreprises présentes en ligne effectuaient des transactions internationales. Le Président a pris acte de l'intérêt du moissonnage du Web et des problèmes de granularité et de classification des données relatives au commerce numérique.

V. Point 6

Renforcement des capacités de mesure du commerce électronique et de l'économie numérique

21. Le Groupe de travail s'est intéressé aux dispositions que les pays avaient prises pour être mieux capables de mesurer le commerce électronique et l'économie numérique. Il a parlé des services d'assistance technique et d'aide au renforcement des capacités que la CNUCED et d'autres organisations internationales fournissaient, ainsi que des objectifs prioritaires de renforcement des capacités pour les pays.

22. Une représentante du secrétariat de la CNUCED a présenté le système d'information sur les statistiques du commerce des services, qui contribuait au renforcement des capacités nécessaires à une meilleure mesure et à une meilleure analyse du commerce des services, y compris du commerce des services numériques. Les services jouaient un rôle essentiel dans les infrastructures numériques et physiques qui sous-tendaient les chaînes d'approvisionnement mondiales, et le commerce des services numériques augmentait plus rapidement que celui des autres services. Cependant, les données concernant les types de services échangés, les partenaires et les modes de fourniture faisaient sérieusement défaut. Le projet de système d'information avait débuté en 2015, dans le cadre des travaux de la CNUCED avec des pays d'Afrique de l'Ouest, et visait à aider les pays à collecter des données sur le commerce des services auprès des entreprises et à obtenir des informations plus détaillées. Le système proposait la collecte de données en ligne ainsi que la collecte de données multimodale. Il avait été conçu à l'intention des organes nationaux de statistique pour l'obtention auprès des entreprises de données relatives au commerce des services et le traitement, la validation, l'édition et la diffusion de ces données. Il respectait les directives

internationales pour l'établissement de statistiques du commerce des services et contribuait donc à la comparabilité internationale des données. En outre, son niveau de détail pouvait être adapté à chaque pays et les modules (analyse et contrôle, saisie des données, nettoyage, compilation, assurance qualité et diffusion) pouvaient être appliqués en fonction de l'évolution des capacités. Par exemple, un pays pouvait utiliser uniquement le module de collecte de données en ligne, puis intégrer les données qu'il aurait recueillies par un autre système d'information ou utiliser le module d'assurance qualité pour analyser des ensembles de données existants. Le système était perfectible. Il avait surtout été utilisé en Afrique de l'Ouest, mais pouvait être utilisé ailleurs et éveillait un grand intérêt dans d'autres régions du monde. La CNUCED prévoyait d'organiser une réunion sur son système d'information en marge de la cinquante-sixième session de la Commission de statistique de l'ONU, qui se tiendrait en mars 2025, et invitait les statisticiens nationaux qui souhaitaient en savoir plus sur le sujet à y participer. La CNUCED travaillait aux côtés de la Division de statistique de l'ONU et de l'OMC pour proposer, gratuitement, en anglais et en français, des cours en ligne sur les statistiques du commerce des services, élaborés à partir du *Manuel des statistiques du commerce international des services*. Plus de 7 000 personnes avaient suivi ces cours depuis 2016.

23. Un représentant de l'OCDE a présenté l'enquête sur le commerce numérique, conçue par les coauteurs du *Manuel sur la mesure du commerce numérique*, qui avait été menée en 2024. L'objet de cette enquête avait été de savoir où en étaient les organismes nationaux de statistique, les banques centrales et les autres compilateurs de statistiques du commerce international dans la production de statistiques officielles sur le commerce numérique et quelles informations sur le commerce numérique étaient disponibles et pourraient alimenter les statistiques officielles. Les résultats préliminaires avaient montré que la majorité des personnes interrogées manquaient d'informations sur le commerce numérique. Quant à celles qui disposaient d'informations, elles les avaient obtenues principalement grâce aux données douanières et, dans une moindre mesure, grâce aux enquêtes sur l'utilisation des TIC dans les entreprises et aux enquêtes auprès des entreprises. Plusieurs pays (35) avaient affirmé qu'il serait possible d'estimer la valeur des biens et des services commandés ou fournis par voie numérique ; d'autres pays avaient soutenu qu'il était difficile d'obtenir des résultats significatifs sur les commandes en ligne par voie d'enquêtes. Les informations concernant les plateformes d'intermédiation numérique étaient rares et la mesure du commerce numérique se heurtait à deux grands obstacles. Premièrement, les sources ne fournissaient pas des informations suffisamment détaillées au sujet des produits pour que des estimations raisonnables puissent être faites. Deuxièmement, les institutions qui mesuraient les différentes composantes du commerce numérique n'avaient pas travaillé ensemble. Une meilleure connaissance du *Manuel* s'imposait.

24. Un représentant du Département des statistiques d'Andorre a indiqué qu'un exercice de collecte de données relatives à l'utilisation des TIC dans les entreprises et au commerce électronique était organisé sur une base biennale depuis 2018. Cet exercice avait aidé à renforcer les capacités du système statistique national. Ses résultats, qui avaient été publiés, avaient servi de fondement aux mesures en faveur de la transition numérique. Une enquête sur les TIC, dont les questions étaient conformes aux directives statistiques d'Eurostat, avait été menée en ligne. Pour cet exercice sans précédent, il avait fallu faire preuve de beaucoup de pédagogie pour expliquer aux entités interrogées, dont des entreprises familiales, pourquoi il était obligatoire, nécessaire et important de répondre aux questions. De large portée, l'enquête avait fourni des résultats précieux, à partir desquels il avait été possible de savoir dans quelle mesure les entreprises avaient adopté les TIC et investissaient dans ce secteur, et quelle était la part du commerce électronique dans le commerce intérieur et dans le commerce extérieur. Elle avait aussi permis de déterminer les points à améliorer. Grâce à cet exercice de collecte de données mené en Andorre, d'autres petits pays sans littoral pourraient saisir l'intérêt d'une enquête sur les TIC et mieux savoir comment en réaliser une.

25. Au cours du débat qui a suivi, le secrétariat de la CNUCED a précisé que le projet initial de système d'information sur les statistiques du commerce des services avait été mené avec le concours de la Banque mondiale pour des pays d'Afrique de l'Ouest. Il a ajouté que le système d'information ne pourrait pas être étendu à d'autres pays et régions sans la mobilisation d'autres partenaires. La participation d'autres entités, telles que le Fonds monétaire international et l'OCDE, faciliterait l'extension du système d'information à

d'autres pays et garantirait sa pérennité. À l'avenir, la formation sur le système d'information pourrait inclure le *Manuel sur la mesure du commerce numérique*. En 2024, les activités de renforcement des capacités en lien avec le *Manuel* avaient surtout consisté en des ateliers régionaux organisés par les coauteurs et d'autres partenaires. En réponse à la question d'une délégation qui souhaitait savoir si les services exportés étaient considérés comme des produits numériques et comptabilisés au titre du commerce électronique, un intervenant a répondu que l'Andorre se concentrait sur les services exportés qui étaient achetés par voie numérique. Le représentant de l'OCDE a signalé que le Manuel expliquait, au moyen d'exemples, comment comptabiliser les services commandés auprès d'un fournisseur établi à l'étranger. En réponse à la question d'une délégation sur les services commandés à des fournisseurs nationaux, tels que les services d'administration en ligne, l'OCDE a indiqué que, comme les services financiers, les services d'administration en ligne n'étaient pas mentionnés dans le *Manuel* et que le cadre relatif aux tableaux des ressources et des emplois pouvait être utilisé pour l'obtention d'informations sur les administrations publiques. Le Président a indiqué qu'à Singapour, les statistiques du commerce électronique tenaient compte des recettes générées par les organismes publics qui avaient une activité économique. En ce qui concernait le renforcement des capacités, un expert a indiqué qu'Eurostat avait une stratégie de coopération internationale en matière statistique, qui passait par la promotion des relations bilatérales, le dialogue avec plusieurs pays non membres de l'Union européenne et l'échange d'informations, de connaissances spécialisées et de bonnes pratiques. En outre, les organismes nationaux de statistique pouvaient s'adresser à Eurostat.

VI. Point 7

Thèmes à examiner par le Groupe de travail

26. Conformément à son mandat, le Groupe de travail a réfléchi aux thèmes qu'il pourrait examiner à ses réunions futures, lesquels seraient préalablement soumis au Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique pour examen à sa huitième session. Le Groupe intergouvernemental d'experts déciderait des points de l'ordre du jour provisoire de la sixième réunion du Groupe de travail, qui se tiendrait fin 2025.

27. Tous les points de l'ordre du jour méritaient d'être discutés, mais le temps disponible étant limité, il a été proposé que le Groupe de travail conserve pour sa réunion suivante les points concernant les progrès accomplis par les organisations internationales compétentes dans la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique, la mesure de la valeur du commerce électronique, et le renforcement des capacités de mesure du commerce électronique et de l'économie numérique. Au vu de l'intérêt suscité par la définition de l'économie numérique, des organisations internationales pourraient fournir des informations à jour sur leurs travaux dans ce domaine.

VII. Point 8

Adoption du résumé du Président

28. Le Groupe de travail a décidé que le Président rendrait compte des débats sous la forme d'un résumé, qu'il établirait à l'issue de la réunion, et a autorisé le Président et le Vice-Président-Rapporteur à en établir la version définitive. Le résumé du Président serait présenté à la huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique, qui se tiendrait en mai 2025.

VIII. Conclusion

29. En ce qui concernait les questions de fond inscrites à l'ordre du jour, le Groupe de travail a formulé les conclusions et recommandations ci-après à l'intention du Groupe intergouvernemental d'experts :

a) Sur les progrès accomplis dans la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique : Recommander à la CNUCED de continuer de s'employer à améliorer progressivement la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique en dialoguant avec d'autres organisations internationales et organismes nationaux de statistique aux prochaines réunions du Groupe de travail ;

b) Sur la mesure de la valeur du commerce électronique : Demander à la CNUCED de continuer de coordonner les travaux de l'équipe spéciale chargée de la mesure du commerce électronique, d'élaborer des directives statistiques auxquelles les pays en développement pourront se référer pour la mesure de la valeur du commerce électronique, d'inviter les pays à partager davantage leurs bonnes pratiques et leurs données d'expérience sur les difficultés rencontrées et les enseignements tirés, et de rendre compte des progrès accomplis à la sixième réunion du Groupe de travail ;

c) Sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique à partir de données ne provenant pas d'enquêtes : Encourager les pays à continuer d'exploiter des sources de données autres que les enquêtes pour produire des statistiques officielles sur le commerce électronique et l'économie numérique, en complément des statistiques établies à partir d'enquêtes auprès des entreprises, et à partager leur acquis à la sixième réunion du Groupe de travail ;

d) Sur le renforcement des capacités de mesure du commerce électronique et de l'économie numérique :

i) Constate qu'il faut obtenir des pays en développement davantage de données statistiques issues d'enquêtes et que les statistiques officielles devraient rendre compte de l'état de l'économie numérique et des engagements pris au Sommet de l'avenir et au titre du Pacte numérique mondial ;

ii) Invite les donateurs à contribuer davantage au perfectionnement des méthodes, y compris à la mise à jour des indicateurs de base et à la participation des pays en développement aux réunions techniques connexes, ainsi qu'aux activités de renforcement des capacités, de formation et d'assistance technique concernant les statistiques sur le commerce électronique et l'économie numérique qui sont nécessaires à l'élaboration des politiques ;

e) Sur les thèmes à examiner par le Groupe de travail : Recommande que le Groupe de travail inscrive les points suivants à l'ordre du jour de sa prochaine réunion :

i) Progrès accomplis par les organisations internationales compétentes dans la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique ;

ii) Mesure de la valeur du commerce électronique ;

iii) Mise à jour des indicateurs de base de l'utilisation des TIC par les entreprises et du secteur des TIC ;

iv) Renforcement des capacités de mesure du commerce électronique et de l'économie numérique.

Annexe I

Liste des participants à la cinquième réunion du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique

1. Étaient inscrites à la réunion 105 personnes, dont 43 % de femmes.
2. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la réunion :

Andorre	Indonésie
Arabie saoudite	Iraq
Azerbaïdjan	Jamaïque
Bahamas	Kenya
Barbade	Liban
Brésil	Malawi
Cambodge	Maroc
Canada	Micronésie (États fédérés de)
Comores	Niger
Congo	Pakistan
Djibouti	Panama
El Salvador	Pérou
Émirats arabes unis	République dominicaine
Espagne	Saint-Siège
État de Palestine	Singapour
Éthiopie	Sri Lanka
Fédération de Russie	Thaïlande
France	Türkiye
Guatemala	
3. Les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les universités ci-après étaient représentées à la réunion :
 - Centre du commerce international
 - Forum économique mondial
 - Global Express Association
 - Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
 - International Network for Standardization of Higher Education Degrees
 - Organisation de coopération et de développement économiques
 - Organisation internationale du Travail
 - Organisation mondiale du commerce
 - Union européenne
 - Union internationale des télécommunications
 - Union postale universelle
 - Université du Caire
 - Village Suisse ONG

Annexe II

Liste des ressources partagées et citées en référence à la cinquième réunion du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique

Les trois contributions, six documents de fond et 14 présentations d'organisations internationales et d'experts nationaux sont disponibles sur la page Web de la réunion, à l'adresse <https://unctad.org/meeting/working-group-measuring-e-commerce-and-digital-economy-fifth-meeting>. D'autres ressources ont été mentionnées au cours de la réunion :

Andorre

Statistiques sur l'équipement et l'utilisation des TIC et sur le commerce électronique dans les entreprises (en anglais), <https://www.estadistica.ad/portal/apps/sites/#/estadistica-en/>

Canada

Enquête sur la technologie numérique et l'utilisation d'Internet, 2023
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240917/dq240917c-fra.htm>

Organisation internationale du Travail, Organisation de coopération et de développement économiques et Office statistique de la Commission européenne,

Handbook on Measuring Digital Platform Employment and Work,
https://www.oecd.org/en/publications/handbook-on-measuring-digital-platform-employment-and-work_0ddcac3b-en.html

Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, CNUCED et Organisation mondiale du commerce

Manuel sur la mesure du commerce numérique, deuxième édition,
https://www.oecd.org/fr/publications/manuel-sur-la-mesure-du-commerce-numerique-deuxieme-edition_c98d9806-fr.html

Union internationale des télécommunications

Statistiques sur le développement des capacités (en anglais), <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/capacitydev/default.aspx>

Académie de l'UIT, cours en ligne, gratuits et à la carte, sur les statistiques,
<https://academy.itu.int/>.

Organisation de coopération et de développement économiques

Perspectives de l'économie numérique 2024, volumes 1 et 2,
https://www.oecd.org/fr/publications/perspectives-de-l-economie-numerique-de-l-ocde-2024-volume-1_e34abd55-fr/full-report.html
et https://www.oecd.org/fr/publications/2024/11/oecd-digital-economy-outlook-2024-volume-2_9b2801fc.html

Portail sur la transition numérique, <https://goingdigital.oecd.org/>

De nouvelles façons de mesurer la cybersécurité (en anglais),
https://www.oecd.org/en/publications/new-perspectives-on-measuring-cybersecurity_b1e31997-en.html

Méthode et résultats de l'enquête « Truth Quest » (en anglais),
https://www.oecd.org/en/publications/the-oecd-truth-quest-survey_92a94c0f-en.html

Office statistique de l'Union européenne

Base de données (en anglais), <https://ec.europa.eu/eurostat/web/main/data/database>

Méthodologie et publications sur l'économie et la société numériques,
<https://ec.europa.eu/eurostat/web/digital-economy-and-society/methodology>
et <https://ec.europa.eu/eurostat/web/digital-economy-and-society/publications>

Mégadonnées issues de l'enquête sur l'utilisation des TIC dans les entreprises (en anglais),
https://ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/en/isoc_e_esms.htm

Podcast sur les statistiques, <https://ec.europa.eu/eurostat/web/main/news/podcasts>

Publications et statistiques expliquées (en anglais),
<https://ec.europa.eu/eurostat/web/main/publications>
et <https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php>

CNUCED

Cours sur les statistiques du commerce international des services,
<https://tft.unctad.org/projects/current-projects/trade-statistics-2015-present/>

Base de données de référence, <https://unctadstat.unctad.org>

Manuel pour la production de statistiques sur l'économie numérique,
<https://unctad.org/publication/manual-production-statistics-digital-economy-2020>

Cadre d'assurance qualité des statistiques (en anglais),
<https://unctad.org/publication/statistics-quality-assurance-framework>

Système d'information sur les statistiques du commerce des services (en anglais),
<https://unctad.org/programme/trade-services-statistics-information-system-tisstat>
